

Avis voté en plénière du 13 mars 2012

De la gestion préventive des risques environnementaux : la sécurité des plateformes pétrolières en mer

Déclaration des groupes des associations, des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, et environnement et nature

La catastrophe du Golfe du Mexique invite à reconsidérer les forts risques humains, environnementaux et économiques provoqués par cette nouvelle forme d'exploitation du pétrole que sont les forages *offshore* profonds. Les enseignements tirés, la comparaison des pratiques nationales, un règlement européen en préparation, les premiers projets d'exploitation dans les eaux marines françaises, autant de débats d'actualité dans lesquels cet avis s'est inscrit, nécessitant l'intégration de données techniques nouvelles jusque dans les dernières séances. Nous souhaitons exprimer notre satisfaction de la bonne collaboration et complémentarité entre les deux rapporteurs. Bravo à eux pour leur sens de l'écoute et pour avoir su, malgré des points de vue divergents, pointer les principaux enjeux et proposer des pistes d'amélioration qui font sens.

La démarche originale de cet avis a été de considérer les différents points de vue d'acteurs, notamment ceux concernés par le permis de recherche au large de la Guyane. Le diagnostic issu du terrain est net : si les techniques sont en place, leur encadrement administratif préventif, tout comme l'information et la participation du public, laissent à désirer. Les procédures actuelles sont, en effet, largement antérieures à la prise en compte des risques environnementaux et des enjeux spécifiques du milieu marin.

L'avis oriente l'encadrement réglementaire des plateformes vers un niveau d'exigence au moins comparable à celui des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ce que nous soutenons. Mais pour les groupes associations, organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse, et environnement et nature, il faut aller plus loin et faire rentrer les plateformes pétrolières dans le droit commun de la prévention des risques industriels que constitue le régime des ICPE. Les éoliennes *offshore* sont aujourd'hui répertoriées comme telles, est-il cohérent que ce ne soit pas le cas pour les plateformes pétrolières ? L'intérêt est bien ici de s'insérer dans un modèle décisionnel équilibré, prenant en compte les différents intérêts en présence, articulé avec des démarches éprouvées tant en matière de risques technologiques que de sécurité au travail.

Par ailleurs, l'emplacement des plateformes constitue un véritable choix d'aménagement du territoire, à concilier avec les autres enjeux liés à la mer et au littoral. Cette conciliation ne sera possible que si le dispositif d'information et de participation de la société civile en amont du processus décisionnel est renforcé. Les inquiétudes et interrogations soulevées récemment par le renouvellement du permis de recherche en mer Méditerranée au large de Marseille illustrent cette nécessité. La confidentialité de la

procédure actuelle n'a pas permis de prendre en compte la sensibilité écologique des zones protégées comme les parcs nationaux de Port-Cros et des Calanques, l'instabilité du sous-sol avec des tremblements de terre récents ou encore les activités économiques régionales, la pêche et le tourisme notamment. La mer est un espace commun dont la gestion doit être concertée avec tous les acteurs du territoire.

Compte tenu de ces éléments, nos trois groupes souhaitent dépasser les compromis trouvés en section en affirmant la nécessité de suspendre toute nouvelle autorisation d'exploration et d'exploitation avant que ne soient finalisés la refonte du cadre réglementaire et un dispositif de concertation et de suivi adapté aux enjeux marins.

Enfin, même si ce n'était pas son cœur de sujet, cet avis souligne les risques importants que pose une exploitation pétrolière uniquement déterminée par des critères économiques. Avec une demande et un prix du pétrole tendanciellement à la hausse, les capacités d'investissements se multiplient pour aller le rechercher dans des conditions extrêmes et risquées. Globalement, il sera de plus en plus difficile de lutter contre le changement climatique, si l'on brûle effectivement les ressources fossiles dont l'extraction est en cours ou programmée. Quel écho donner à l'avertissement de l'Agence internationale de l'énergie selon laquelle l'investissement doit être réorienté vers les énergies non fossiles avant 2017 pour espérer changer la trajectoire énergétique et éviter la catastrophe climatique ?

C'est pourquoi, nos trois groupes soutiennent avec force l'idée d'une concertation nationale de type Grenelle qui permettrait de débattre des contradictions générées par certains choix énergétiques, avec l'objectif de les dépasser.

Les groupes associations, organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse, et environnement et nature ont voté l'avis.